

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 30 octobre 2023 à la salle du conseil, située au 663 chemin Frontière, Rivière- Beaudette.

Sont présents : M. Patrick Bousez, Maire
 M^{me} France Rivet, conseillère
 M. Cédric Lecompte Laberge, conseiller
 M. Réjean Fournier, conseiller
 M^{me} Julie Cyr
 M. Ghyslain Maheu, conseiller
 M^{me} Natasha Pagé, Directrice générale
 M^{me} Nancy Carles, Secrétaire-trésorière

Est absent : M. Daniel Laflèche, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

2023-10-209 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h35 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette. M^{me} Natasha Pagé fait fonction de secrétaire.

2023-10-210 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par la conseillère M^{me} France Rivet, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

2023-10-211 – RÉOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 134 900.00\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 6 NOVEMBRE 2023

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Rivière-Beaudette souhaite emprunter par billets pour un montant total de 134 900.00 \$ qui sera réalisé le 6 novembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2013-06	134 900.00 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est proposé par le conseiller M. Ghyslain Maheu, appuyé par le conseiller M. Cédric Lecompte Laberge et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 6 novembre 2023;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 6 mai et le 6 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire M. Patrick Bousez et la greffière-trésorière M^{me} Natasha Pagé;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	24 300 \$	
2025.	25 500 \$	
2026.	26 900 \$	
2027.	28 400 \$	
2028.	29 800 \$	(à payer en 2028)
2028.	0 \$	(à renouveler)

2023-10-212 - RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE FINANÇANT LE BILLET DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2013-06

Date d'ouverture	30 octobre 2023	Nombre de soumissions	2
Heure d'ouverture	10H00	Échéance moyenne	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture	Ministère des finances du Québec	Date d'émission	6 novembre 2023
Montant	134 00,00 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Beaudette a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 6 novembre 2023, au montant de 134 900.00 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

24 300 \$	5,55000 %	2024
25 500 \$	5,45000 %	2025
26 900 \$	5,50000 %	2026
28 400 \$	5,50000 %	2027
29 800 \$	5,50000 %	2028

Prix : 98,438.00 \$

Coût réel : 6,06655 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES

24 300 \$	6,11000 %	2024
25 500 \$	6,11000 %	2025
26 900 \$	6,11000 %	2026
28 400 \$	6,11000 %	2027
29 800 \$	6,11000 %	2028

Prix : 100,000.00 \$

Coût réel : 6,11000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller M.Cédric Lecompte Laberge appuyé par le conseiller M.Réjean Fournier et résolu unanimement des conseillers ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Rivière-Beaudette accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 6 novembre 2023 au montant de 134 900.00 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2013-06. Ces billets sont émis au prix de 98,438.00 \$ pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2023-10-213 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-10-214 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de la conseiller M. Réjean Fournier appuyée par la conseillère M^{me} France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 18h50.

M^{me} Natasha Pagé
Directrice générale

M. Patrick Bousez
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.